

⑫

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑲ Numéro de dépôt: 85420042.5

⑤ Int. Cl.<sup>4</sup>: **E 06 B 1/24**

⑳ Date de dépôt: 12.03.85

⑳ Priorité: 12.03.84 FR 8404319

⑦ Demandeur: **DUGELAY, Jean, 34-42 rue E. Bichon, F-42300 Roanne (FR)**

④ Date de publication de la demande: 18.09.85  
Bulletin 85/38

⑦ Inventeur: **DUGELAY, Jean, 34-42 rue E. Bichon, F-42300 Roanne (FR)**

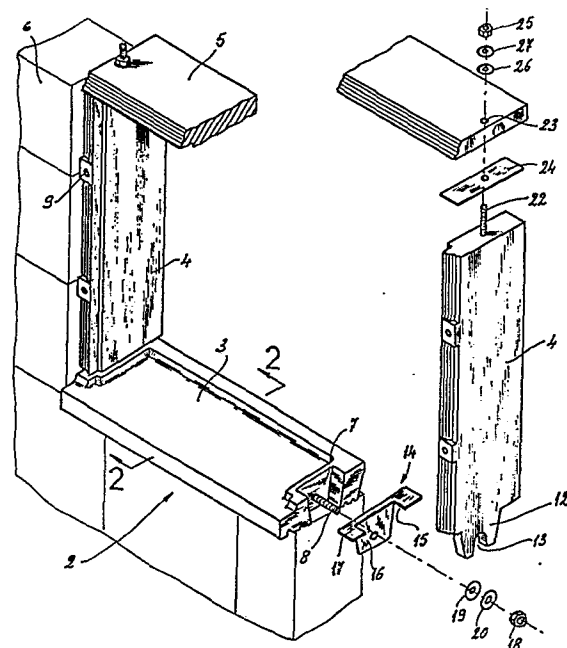
⑧ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE**

⑦ Mandataire: **Maureau, Philippe et al, Cabinet Germain & Maureau Le Britannia - Tour C 20, bld Eugène Déruelle, F-69003 Lyon (FR)**

⑤ **Tableau préfabriqué pour l'équipement d'ouvertures de bâtiments.**

⑥ Ce tableau est du type comprenant une tablette, deux jambages et un linteau, équipés de moyens d'assemblage les uns aux autres.

Selon l'invention la tablette (3) présente à chacune de ses extrémités un évidement central (7) débouchant dans sa face supérieure et dans sa paroi d'extrémité considérée, une tige filetée (8) orientée axialement à la tablette faisant saillie du fond de l'évidement (7), tandis que chaque jambage (4) comporte, à son extrémité inférieure et dans sa zone centrale, une partie en saillie (12) de dimensions inférieures ou égales aux dimensions d'un évidement (7) d'une extrémité de la tablette, afin de pouvoir être engagée dans celui-ci, une gorge transversale (13) étant ménagée dans la partie en saillie de chaque jambage, qui débouche à l'extrémité inférieure de celui-ci et est destinée à venir coiffer la tige filetée (8) dépassant du fond de l'évidement de la tablette.



**EP 0 155 220 A2**

"TABLEAU PREFABRIQUE POUR L'EQUIPEMENT  
D'OUVERTURES DE BATIMENTS"

La présente invention a pour objet un tableau préfabriqué pour l'équipement d'ouvertures de bâtiments.

5           Quelle que soit la nature des matériaux dans lesquels les murs d'une construction sont réalisés, qu'il s'agisse de matériaux traditionnels tels que parpaings ou briques, ou d'éléments préfabriqués, les ouvertures destinées au montage des huisseries de portes et fenêtres sont équipés  
10 de tableaux.

Ces tableaux peuvent être réalisés en béton coffré et coulé sur place, ce qui constitue une solution longue et très onéreuse de mise en oeuvre, ou être préfabriqués, ne nécessitant alors qu'une simple mise en place sur le chan-  
15 tier.

Dans la mesure où les tableaux préfabriqués sont en béton, il est intéressant, pour des raisons de facilité de transport et de manipulation, qu'ils soient réalisés en plusieurs parties indépendantes, assemblables les unes aux autres lors de leur montage à l'intérieur de l'ouverture à équiper.

Généralement, un tel tableau comprend quatre parties, à savoir une partie inférieure horizontale ou tablette, deux jambages verticaux et une partie supérieure horizontale ou  
25 linteau.

De façon connue, l'assemblage entre chaque extrémité d'une tablette et un jambage est réalisé par engagement d'une tige filetée dépassant de chaque extrémité de la tablette dans une ouverture ménagée transversalement dans un  
30 jambage, à proximité de l'extrémité inférieure de celui-ci. La solidarisation entre les deux pièces considérées est réalisée par un écrou qui, vissé sur la tige filetée, plaque le jambage contre la tablette. Pour sa part, chaque jambage comporte une tige filetée qui, faisant saillie ver-  
35 ticalement de son extrémité supérieure, est destinée à être engagée dans une ouverture que comporte le linteau, avec fixation par un écrou.

Si la fixation du linteau sur les jambages ne pose pas de problème particulier, il n'en est pas de même pour la fixation des jambages sur la tablette. En effet, l'agencement décrit précédemment nécessite une approche latérale des jambages par rapport à la tablette, ce qui implique au niveau de la construction des murs, le ménagement d'une ouverture sensiblement plus large que celle du tableau, avec nécessité ultérieurement de réaliser le garnissage de l'espace entre le mur et le tableau.

10 La présente invention vise à remédier à ces inconvénients.

A cet effet, dans le tableau qu'elle concerne, du type comprenant une tablette, deux jambages et un linteau, équipés de moyens d'assemblage les uns aux autres, la tablette présente à chacune de ses extrémités un évidement central débouchant dans sa face supérieure et dans sa paroi d'extrémité considérée, une tige filetée orientée axialement à la tablette faisant saillie du fond de l'évidement, tandis que chaque jambage comporte, à son extrémité inférieure et dans sa zone centrale, une partie en saillie de dimensions inférieures ou égales aux dimensions d'un évidement d'une extrémité de la tablette, afin de pouvoir être engagée dans celui-ci, une gorge transversale étant ménagée dans la partie en saillie de chaque jambage, qui débouche à l'extrémité inférieure de celui-ci et est destinée à venir coiffer la tige filetée dépassant du fond de l'évidement de la tablette.

Cet agencement est très intéressant car, une fois la tablette en place, le positionnement et l'assemblage de chaque jambage par rapport à celle-ci ne nécessite qu'un mouvement vertical au cours duquel la partie faisant saillie de l'extrémité inférieure du jambage vient s'engager dans un évidement de la tablette. Ceci permet de limiter la largeur de l'espace entre chaque jambage et le bord correspondant de l'ouverture du bâtiment à la seule valeur nécessaire pour permettre l'actionnement à l'aide d'une clé plate de l'écrou de fixation de l'extrémité inférieure du jambage

sur l'extrémité de la tablette.

Avantageusement, chaque évidement ménagé à une extrémité d'une tablette présente, vu en coupe transversale, une section tronconique dont le petit côté est tourné vers le bas, tandis que chaque partie faisant saillie de l'extrémité inférieure d'un jambage présente une section de forme correspondante et de hauteur inférieure à celle de l'évidement de la tablette.

Cette forme est intéressante car elle permet, compte tenu des formes profilées de la partie en saillie de chaque jambage et de l'évidement correspondant de la tablette, de réaliser un auto-centrage de ces deux éléments lors du mouvement de descente verticale du jambage. En outre, compte tenu du fait que la hauteur de la partie faisant saillie du jambage est inférieure à celle de l'évidement, ces éléments de positionnement et d'assemblage ne perturbent pas l'appui de chaque jambage sur la tablette.

Selon une caractéristique de ce tableau, celui-ci est équipé d'un joint destiné à être logé entre la face inférieure de chaque jambage et la face supérieure d'une tablette, présentant deux découpes assurant la formation d'une languette apte à se rabattre dans un évidement d'extrémité de la tablette et à se positionner entre les parois en contact du fond de l'évidement de la tablette et de la partie faisant saillie de la partie inférieure du jambage.

De toute façon l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé, représentant à titre d'exemple non limitatif une forme d'exécution de ce tableau.

Figure 1 en est une vue en perspective partiellement éclatée ;

Figure 2 en est une vue en coupe transversale, à échelle agrandie, selon la ligne 2-2 de figure 1 ;

Figure 3 en est une vue en coupe longitudinale selon la ligne 3-3 de figure 2.

Le tableau (2) représenté au dessin comprend une tablette inférieure (3), deux jambages verticaux (4) et un

linteau supérieur (5).

La tablette (3) présente une forme générale traditionnelle, afin de posséder un bord extérieur faisant saillie du mur (6) du bâtiment à équiper. A chacune de ses extrémités la tablette (3) présente un évidement (7) débouchant dans ses faces supérieure, inférieure et dans une face latérale. Cet évidement (7) possède une section trapézoïdale dont le petit côté est tourné vers le bas. Du fond de l'évidement (7) fait saillie une tige filetée (8) dont une extrémité est noyée à l'intérieur de la tablette.

Chaque jambage (4) est équipé, de façon traditionnelle, de douilles (9) pour la fixation des volets et de douilles, non représentées au dessin, pour la fixation d'une huisserie (10).

Selon la caractéristique essentielle de l'invention, chaque jambage (4) présente une partie (12) faisant saillie de son extrémité inférieure. Cette partie (12) présente une section de forme correspondant à la section de l'évidement (7), et de dimensions légèrement inférieures à celles de cet évidement de façon à pouvoir être engagée dans celui-ci. Notamment, la hauteur de la partie (12) est inférieure à la hauteur de l'évidement (7) afin de ne pas perturber l'appui du jambage sur la tablette. La partie (12) présente une gorge (13) transversale et centrale destinée à venir coiffer la tige filetée (8), en position montée du jambage par rapport à la tablette, cette gorge étant de profondeur suffisante pour que son fond ne soit pas en appui contre la tige filetée (8). D'un point de vue pratique, un joint (14) comportant deux découpes (15) ménageant une languette centrale (16) est interposé entre la tablette (3) et chaque jambage, ce joint (14) présentant une partie (17) interposée entre les faces en contact de la tablette et du jambage, tandis que sa languette (16) est interposée entre le fond de l'évidement (7) et une face latérale de la partie (12) faisant saillie du jambage. Le blocage du jambage (4) par rapport à la tablette (3) est réalisé par l'intermédiaire d'un écrou (18) engagé sur la tige filetée (8), avec inter-

position d'une rondelle bitume (19) et d'une rondelle en acier (20).

De façon connue, une tige fileté (22) fait saillie verticalement du bord supérieur de chaque jambage, destinée à être engagée dans une ouverture (23) ménagée dans le linteau (5) avec interposition d'un joint (24), la fixation étant là encore obtenue à l'aide d'un écrou (25) avec interposition d'une rondelle bitume (26) et d'une rondelle en acier (27). Comme montré au dessin et notamment à la figure 3, il est prévu des joints (28) tournés vers l'intérieur du tableau dans les zones de jonction entre deux parties de celui-ci, tablette-jambages et jambages-linteau.

Comme il ressort de ce qui précède l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant un tableau préfabriqué pour ouvertures de bâtiment, dont les éléments de base peuvent être transportés et manipulés facilement, et dont l'assemblage est extrêmement simple et ne nécessite que peu de place, limitant au maximum le surdimensionnement des ouvertures nécessaire au positionnement et à la fixation des différents éléments du tableau.

Comme il va de soi l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de ce tableau, décrite ci-dessus à titre d'exemple ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

C'est ainsi notamment que les formes respectives de la partie faisant saillie de l'extrémité inférieure de chaque jambage et des évidements correspondants de la tablette pourraient être différentes, sans que l'on sorte pour autant du cadre de l'invention.

- REVENDEICATIONS -

1. - Tableau préfabriqué pour l'équipement d'ouverture de bâtiments, du type comprenant une tablette, deux jambages et un linteau, équipés de moyens d'assemblage les uns aux autres, caractérisé en ce que la tablette (3) présente à chacune de ses extrémités un évidement central (7) débouchant dans sa face supérieure et dans sa paroi d'extrémité considérée, une tige filetée (8) orientée axialement à la tablette faisant saillie du fond de l'évidement (7), tandis que chaque jambage (4) comporte, à son extrémité inférieure et dans sa zone centrale, une partie en saillie (12) de dimensions inférieures ou égales aux dimensions d'un évidement (7) d'une extrémité de la tablette, afin de pouvoir être engagée dans celui-ci, une gorge transversale (13) étant ménagée dans la partie en saillie de chaque jambage, qui débouche à l'extrémité inférieure de celui-ci et est destinée à venir coiffer la tige filetée (8) dépassant du fond de l'évidement de la tablette.

2. - Tableau préfabriqué selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque évidement (7) ménagé à une extrémité d'une tablette (3) présente, vu en coupe transversale, une section tronconique dont le petit côté est tourné vers le bas, tandis que chaque partie (12) faisant saillie de l'extrémité inférieure d'un jambage (4) présente une section de forme correspondante et de hauteur inférieure à celle de l'évidement (7) de la tablette.

3. - Tableau selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il est équipé d'un joint (14) destiné à être logé entre la face inférieure de chaque jambage (4) et la face supérieure d'une tablette (3), présentant deux découpes (15) assurant la formation d'une languette (16) apte à se rabattre dans un évidement (7) d'extrémité de la tablette et à se positionner entre les parois en contact du fond de l'évidement (7) de la tablette et de la partie (12) faisant saillie de la partie inférieure du jambage (4).



0155220

FIG.2

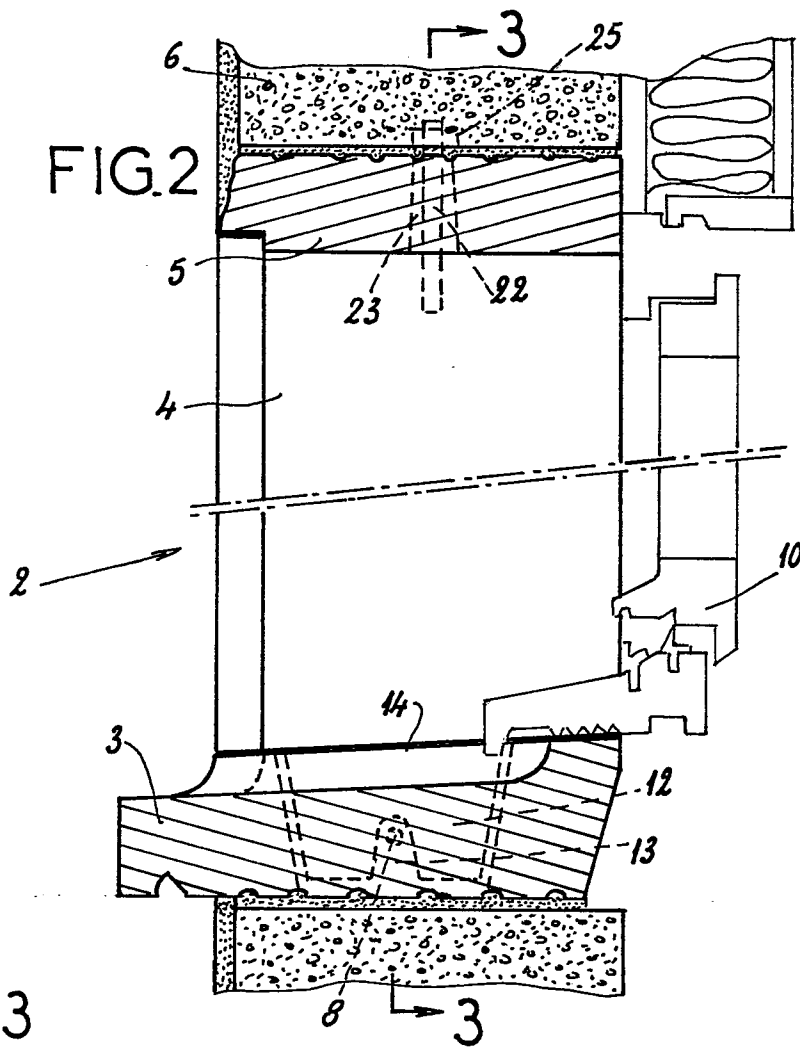


FIG.3

